



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

## Comité Technique Local du 20 novembre 2014

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart, le 20 novembre 2014. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 12 h 30. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Vermeersch et le secrétariat - adjoint par CFTC DDFiP 62 en la personne de Mme Martine Hennequin.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ C G T DGFIP 62
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ S F P DGFIP 62
- ☞ Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62

### Ordre du jour du C T L

- 1 Procès verbal du CTL du 25 Septembre 2014
- 2 Passage en comptabilité de commerce de l'OPH de CALAIS, actuellement géré par la Trésorerie de CALAIS Municipale et Banlieue
- 3 Présentation du déploiement de l'e-formation à la DGFIP et de sa mise en œuvre au sein de la DDFiP
- 4 Organisation des élections professionnelles du 4 décembre 2014
- 5 Mise en place d'une mission « conditions de vie au travail »
- 6 Point sur la titularisation des personnels BERKANI
- 7 Questions diverses

Compte rendu de vos représentant(e)s Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62

Frédérique Davigny  
Martine Hennequin  
Gabriel Gaillard

Lens Municipale  
DDFiP Comptabilité  
ERD 62

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11  
CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

## 1 : Approbation du P V du CTL du 25 septembre 2014

Le procès verbal de la direction n'appelant de notre part aucune modification, CFTC DDFiP 62 a donc voté pour son approbation.

## 2 : Passage en comptabilité de commerce de l'OPH de CALAIS, actuellement géré par la Trésorerie de CALAIS Municipale et Banlieue

Par une délibération du 18 octobre 2013, l' Office Public d'Habitat de Calais a décidé que sa gestion serait désormais soumise aux règles de la comptabilité commerciale et non plus aux règles de la comptabilité publique. La DDFiP du Pas de Calais, n'ayant dans cette affaire aucune possibilité d'intervenir, a pris acte de cette décision en date du 27 novembre 2013. L'OPH de Calais l'a informé que son changement de régime comptable se ferait au 1er janvier 2015. Sur le fond, CFTC DDFiP 62 n'a aucun commentaire à faire sur les décisions prises par l'OPH de Calais. Mais, sur la forme, CFTC DDFiP 62 s'interroge sur plusieurs sujets.

- Le poste comptable de Calais Municipale et banlieue perd une partie importante de ses compétences. Cela risque bien évidemment de mettre son avenir en péril de fusion. CFTC DDFiP 62 connaît bien la façon de procéder de la direction dans ce type de problème.
- Les collègues du poste comptable risquent eux aussi de se poser des questions sur leur avenir. Interrogée à ce sujet, la direction nous a répondu que ce dossier serait étudié au cours du CTL Emplois du 8 janvier 2015.
- Géographiquement parlant, le poste de Calais Municipale et Banlieue, situé rue Chanzy, pourrait dans un avenir plus ou moins proche, déménager vers le site de la rue Descartes. Cette opération créerait sur le site de la rue Descartes une « méga-structure » dégefipienne particulièrement difficile à gérer... **La direction nous a indiqué qu'actuellement Calais Municipale ne fera l'objet d'aucune restructuration ni fusion.**

## 3 : Présentation du déploiement de l' e-formation à la DGFIP et de sa mise en œuvre au sein de la DDFiP

La direction nous a fourni un rapport très étoffé sur le sujet de la E-formation... 13 pages au total. Ce sujet, important au passage mérite toute l'attention de CFTC DDFiP 62. Il convient de noter que ce type de formation concerne plus particulièrement les formations de courte durée, les modules de pré-requis préalables aux formations présentiellelles, ou bien les quiz de validation des acquis à l'issue des stages.

Le cadre complet de la E-formation est entièrement défini dans une chartre très précise, reprenant point par point l'ensemble du sujet. Une notion capitale doit être retenue et mise en application si on souhaite la réussite de ce type de formation. En effet, la réussite de la E-formation dépend pour une large part des conditions matérielles offertes à chaque agent pour dérouler sa formation, dans le calme et la sérénité. Chaque stagiaire doit donc pouvoir disposer du temps nécessaire et d'un environnement propice à sa formation.

De nos jours, sur n'importe quel site, avec les suppressions d'emplois incessantes, et la charge de travail augmentant sans cesse, il est quasiment impossible pour un collègue de ne pas être dérangé... Donc, la E-formation, sur le fond semble, sur certains aspects, être prometteuse. Mais sur la forme, il est très difficile, voir impossible aux collègues concernés d'avoir le calme et la sérénité nécessaires à cette activité, pourtant très importante.

36 ordinateurs seraient alors destinés et déployés sur les sites du Pas de Calais. Soit les collègues concernés par la E-formation la ferait alors sur place, et sur le micro dédié, soit ils devraient se déplacer sur le site le plus proche disposant d'un ordinateur dédié.

#### 4 : Organisation des élections professionnelles du 4 décembre 2014

Comme prévu, les élections professionnelles auront bien lieu le 4 décembre prochain. Au niveau local du Pas de Calais, il conviendra donc de renouveler le mandat des élu(e)s en CAP et les représentant(e)s en CTL.

Sur les sites de 60 agents et plus, un vote à l'urne sur les sites de : Arras Direction, Arras Diderot, Boulogne Rue d'Aumont, Béthune, Calais Descartes, Lens Armand, Montreuil et Saint-Omer un site de vote sera mis en place.

Sur les sites de moins de 60 agents, le responsable de service collectera les votes des agents de son service, les conservera en lieu sûr et les transmettra à la section de vote de la direction.

Certains agents itinérants, tels l'ERD ou les huissiers, voteront par correspondance.

Chaque électeur recevra un kit de vote complet nominatif. Cette remise sera effectuée par le chef de service, qui remettra à chaque électeur le matériel électoral impérativement pour le lundi 24 novembre au plus tard, contre l'émargement d'une liste.

#### 5 : Mise en place d'une mission « conditions de vie au travail »

Effectivement, la Direction mettra en place une mission « conditions de vie au travail », dans l'hypothèse où elle ne serait pas au courant du stress continu des agents, des incessantes suppressions d'emplois dans nos services, et de l'augmentation continue de la charge de travail des agents de la DDFiP du Pas de Calais. La direction ignore donc que les conditions de travail des collègues du Pas de Calais ne cessent de se détériorer depuis des années, et que malheureusement, il n'y a aucun espoir pour l'avenir. Et donc, elle vient de s'en rendre compte, en mettant en place, sur ordre de la D G, une mission « conditions de vie au travail ».

Cette mission CVT sera mise en place à l'aide des outils habituels de la direction ( TBVS, DUERP, EDD et baromètre social) , pour construire, selon ses propres dires, des plans d'actions locaux au plus proche des besoins des agents. C'est beau, c'est magnifique. C'est comme d'habitude... Cette décision est une décision nationale, la DDFiP 62 mettra donc en place la mission CVT...

Comme disait Daniel Balavoine : " Dieu que c'est beau ! ". Faire une mission C V T, c'est bien, c'est joli et cela fait plaisir à notre Directeur général à Bercy. **Mais, les organisations syndicales toutes tendances confondues expliquent à notre direction depuis des années le grave malaise qui existe dans nos services.** Elles lui ont fait part du désarroi des agents devant les incessantes suppressions d'emplois, devant aussi les dégradations continues des conditions de travail des agents des finances publiques. Alors, franchement, à quoi servira ce nouvel outil, cette magnifique mission CVT ? ? ?

#### 6 : Point sur la titularisation des personnels BERKANI

Dans notre département, sur 89 agents contractuels en fonction, 12 agents contractuels et un agent contractuel sur un emploi de catégorie B étaient éligibles à la titularisation. Seuls 11 agents ont déposé un dossier de candidature. Une commission a été réunie afin de définir le classement des agents postulants. A l'issue des entretiens avec les agents concernés, la commission a arrêté par ordre d'aptitude une liste des candidats déclarés aptes, en prenant notamment acte des acquis de l'expérience des intéressés. Les 11 agents berkaniens qui avaient déposé un dossier de candidature ont été retenus, sous réserve de la vérification des conditions d'aptitude physique. Après visite médicale, 10 agents berkaniens ont été retenus et nommés au 30 décembre 2013 en qualité d'Agent Technique des Finances Publiques de 2<sup>ème</sup> classe et dans l'emploi qu'ils occupaient.

## 7 : Question diverse de CFTC DDFIP 62 : les horaires d'ouverture au Public

Lors d'un précédent comité technique de réseau la Direction générale a proposé un assouplissement des conditions d'ouverture au public. En fonction du nombre d'habitants des communes sur lesquelles sont situés les Centres des Finances Publiques, les sites seront partagés en deux catégories.

>>> **Pour les sites situés sur des communes de + de 10 000 habitants** : faire un minimum de 24 heures d'ouverture au public sur au moins 4 jours.

>>> **Pour les sites situés sur des communes de - de 10 000 habitants** : faire un minimum de 16 heures d'accueil au public sur la semaine

CFTC DDFIP 62 s'est inquiétée de savoir comment et à quelle échéance allaient se décliner ces propositions dans le Pas de Calais.

La Direction nous a indiqué qu'une consultation des agents allait être organisée au travers des chefs de service. Des groupes de travail vont être mis en place avec les organisations syndicales et les différents acteurs du réseau. La mise en place effective de ces dispositions devraient se faire dans le courant du 1er trimestre 2015

L'accueil téléphonique ne fera pas l'objet d'une réduction des plages horaires. Ce qui fait que les petites trésoreries qui sont actuellement fermées une demie journée par semaine et qui ne répondaient pas au téléphone non plus, seront tenues de répondre maintenant .... Bravo !!

CFTC DDFIP 62 a demandé que si des fermetures d'accueil au public sont envisagées, qu'elles soient harmonisées dans le département pour éviter un report des contribuables d'un poste sur l'autre .

D'un premier abord, ces nouvelles possibilités de gestion des horaires peuvent sembler un plus pour les collègues, qui, avec les suppressions d'emplois doivent toujours faire plus avec moins de moyens.

La DGFIP a enfin pris acte de l'impossibilité pour les agents d'accomplir leur mission sereinement, certes, mais, continuera en 2015 à supprimer des emplois. Cela démontre parfaitement l'incohérence de sa gestion... **C'est " le serpent qui se mord la queue "** . Mais, au final, les suppressions d'emplois continueront à diminuer nos capacités de travail et donc d'accueil du public.

CFTC DDFIP 62 a effectué un rapide sondage au travers de différents SIP et Trésoreries :

**il s'avère que près de 75% des collègues interrogés se montrent en faveur d'une fermeture au public :**

13,6% préfèrent une fermeture d'une demi journée

79% s'expriment en faveur de la fermeture de deux demi journées (consécutives ou non)

7,4% voudraient voir les horaires quotidiens réduits.

**Le 4 décembre 2014**

**Je vote**

**UNION SYNDICALE**  
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES  
**UNSA**  
Finances Publiques  
Section du Pas de Calais  
**Ensemble aux Finances Publiques**

**CFTC DDFIP 62**